



PLAN DE COURS

Titre du cours : **Analyse technico-économique en maraîchère diversifié**
Prérequis : **Aucun**
Enseignant : **Anne Le Mat et Geoffroy Ménard**
Durée : **6 heures**
Horaire : **20 janvier 2022 de 9 :00 à 16 :00**
Lieu : **Cégep de Victoriaville, 475 rue Notre-Dame Est, Victoriaville, G6P 4B3**

La formation s'adresse à des entreprises qui sont déjà en opération et qui souhaitent utiliser des méthodes de gestion pour améliorer leur efficacité et/ou soutenir leur croissance.

Veillez prendre note que la tenue de la formation est conditionnelle au nombre minimal de participants requis.

Veillez noter que la formation pourrait être offerte exclusivement en ligne, selon l'évolution de la COVID-19.

ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE

- Connaître les principaux indicateurs économiques applicables en maraîchage biologique diversifié ;
- Comprendre comment les utiliser pour évaluer la santé financière de l'entreprise ;
- Se familiariser avec les références et les méthodes pour budgéter des améliorations ou des investissements.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

- 1- Introduction- notions importantes en gestion d'entreprise agricole.
- 2- Les références en production maraîchère diversifiée : budgets de production (2021) ; analyse de groupe (2017); autres références utiles.
- 3- Comment va votre entreprise au niveau économique ? Faire l'état des lieux (le diagnostic) :
 - Ratios d'analyse financière et indicateurs technico-économiques
 - Analyses détaillées, des exemples d'application (coût de revient)
- 4- Passer à l'action pour améliorer votre santé financière : bonnes pratiques et outils :
 - Outils de planification et de suivi : budget prévisionnel, analyse d'investissement, budget partiel
- 5- Ressources et références disponibles.
- 6- Quoi retenir et par où commencer ?

MÉTHODOLOGIE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autoévaluation

MÉDIAGRAPHIE

COVID-19

Veillez prendre note qu'en cas de confinement, nos cours seront offerts exclusivement en ligne, même si vous avez choisi l'option « en classe ». Peu importe l'option choisie, vous aurez droit à l'enregistrement de la formation si vous êtes dans l'obligation de manquer un cours.

Pour les gens inscrits en salle, n'oubliez pas votre couvre-visage. Il est obligatoire dans vos déplacements à l'intérieur de l'école et lorsque la distanciation physique minimale ne peut être respectée.